UFE / CFDT

courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Avec la CFDT, Agir pour des résultats

ELECTIONS du 21 mars 2006
NON TITULAIRES sur RIL

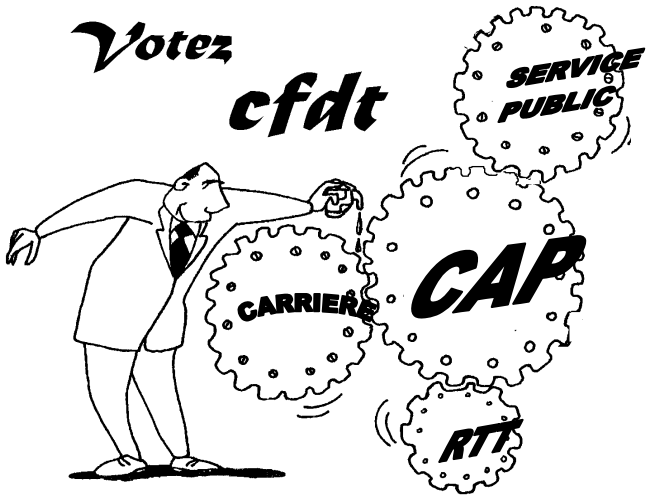

LES CANDIDATS CFDT

GOURMELEN	**Gilles**	**DDE 94**
CAERO	**Marie-Thérèse**	**DDE 78**
COSTILLE	**Aline**	**DDE 95**
TARTRAT	**Renée**	**DDE 93**

Les non titulaires sur RIL étaient 404 au 31 décembre 2004.

	Adm.	Tech.	Expl.	Total
A	20	13	0	33
B	119	149	17	285
C	36	21	29	86
total	175	183	46	404

On observe que 310 agents ont atteint l'échelon terminal (73% des agents) sur les 361 agents en position normale d'activité.

La CCP nationale est compétente pour l'ensemble des non titulaires administratifs, techniques et travaux relevant des règlements locaux. S'il existe une CCP locale, la CCP nationale est compétente pour examiner les réclamations sur notation, les promotions de C en B , les refus d'octroi d'un temps partiel et d'un congé de formation professionnelle, les dossiers disciplinaires.

Les promotions

Les promotions de C en B sur les 3 ans ont été les suivantes :

	propositions	promotions
2004	5	3
2005	2	1
2006	5	2

A signaler qu'au titre de 2005, la DDE du Val d'Oise n'a pas fait ses propositions à temps, d'où les chiffres anormalement faibles.

La CFDT demande le maintien du nombre de promotions annuelles à 5.

Les promotions de B en A sont de 7 à la dernière CCP nationale des RIN au titre de 2004.

Revendications CFDT

♦ La CFDT s'est battue pour que la loi du 13 août 2004 (décentralisation) prévoit le droit d'option pour les non titulaires transférés.

Le parlement n'a pas retenu cette demande. La CFDT a donc demandé à l'administration de l'Equipement de donner des consignes à ses chefs de service de ne pas transférer (sauf demande de l'agent) les non titulaires dans les départements.

A défaut, des rappels seront faits aux Conseils Généraux sur la carrière des PNT à l'Etat (avancements, primes…).

La CFDT a obtenu un comité de suivi national pour tous les recours sur les pré-positionnements imposés par l'Administration.

♦ La CFDT s'est battue pour que les non titulaires sur RIL obtiennent **tous** une prime à l'image des fonctionnaires ayant les mêmes fonctions.

L'objectif de la CFDT était donc d'obtenir depuis plusieurs années :

B ⇨ 2440 euros
C ⇨ 1830 euros

La CFDT a obtenu en 2005 (la plupart sur la paye de décembre 2005)

B ⇨ 1100 euros
C ⇨ 900 euros

Les RIL A ont obtenu 1016 euros en 2005.
L'objectif CFDT est d'atteindre 4570 euros.

La mensualisation est prévue en 2006.

Enfin, en 2006 cette première prime (pour la majorité des agents) sera revalorisée d'environ 300 euros.

Cette avancée a été permise grâce au recours exercé et gagné par la CFDT Equipement devant le Conseil d'Etat (application des mêmes règles que pour les fonctionnaires en matière d'IFTS).

♦ la CFDT exige un déblocage des carrières des non titulaires.
Sans attendre la CFDT exige l'attribution de la prime exceptionnelle attribuée aux fonctionnaires en 2005 pour ceux qui sont bloqués en fin de grade depuis plus de 3 ans sans aucune perspective de promotion.

La CFDT vient de publier la mise à jour de son guide non titulaires (janvier 2006) qui donne des informations sur notamment :

La protection sociale
La formation continue
la retraite

ce guide est disponible auprès du secrétaire de syndicat CFDT

♦ L'IRCANTEC
Le projet récent du gouvernement présenté en plein été 2005 a donné lieu à une mobilisation des non titulaires.
La CFDT a fait un travail de sensibilisation en présentant une pétition nationale.
Le projet consistait notamment par une baisse de 40% de la retraite des futurs retraités et une augmentation de cotisations sur 9 ans allant jusqu'à 33%, et une augmentation du prix d'acquisition du point de 99,8% !
Ce projet inacceptable est repoussé grâce à la mobilisation générale de l'ensemble des non titulaires des Fonctions Publiques.
Restons vigilants car même modifié, ce plan est toujours d'actualité.

A suivre donc de près par tous.

:

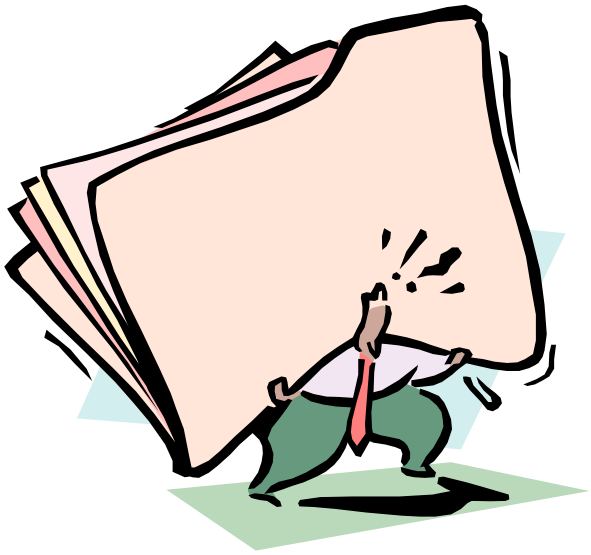

le 21 mars 2006, vous élirez vos représentants à la CCP de votre règlement.
Les commissions paritaires sont les seules instances où les représentants du personnel sont élus.
C'est important pour qu'un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques soit pris en compte.
Ces élections déterminent aussi la représentativité de chaque syndicat et la répartition des sièges dans les CTP, les CHS, les CLAS et les commissions locales de formation.
L' enjeu est donc plus large que la seule désignation des représentants en CAP. Le positionnement, les pratiques et les actions de l'organisation qui présente les candidats sont donc à prendre en compte au moment du choix.

Des représentants du personnel pour toutes et tous

Voter CFDT, c'est voter pour des candidats qui défendent les dossiers des agents à partir des critères objectifs et ceci, qu'ils soient syndiqués, à la CFDT ou non, qu'ils soient non syndiqués, parce que c'est l'ensemble des agents qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances qu'ils visent.

Voter CFDT, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siège dans les différentes CCP nationales et au CTP ministériel.

Une organisation présente dans tous les groupes de travail de la DGPA et qui apporte aux élus CFDT son soutien, tant pour la préparation (constitution de dossier individuel, etc..) que pour l'information sur les résultats des CCP.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation qui refuse tout corporatisme et regroupe l'ensemble des catégories de personnels de l'Equipement.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Voter CFDT, enfin, c'est voter pour une organisation confédérée, qui défend les intérêts de tous les travailleurs (travailleuses), du public comme du privé.

Le 21 mars 2006 votez, faites voter CFDT

Modalités de vote

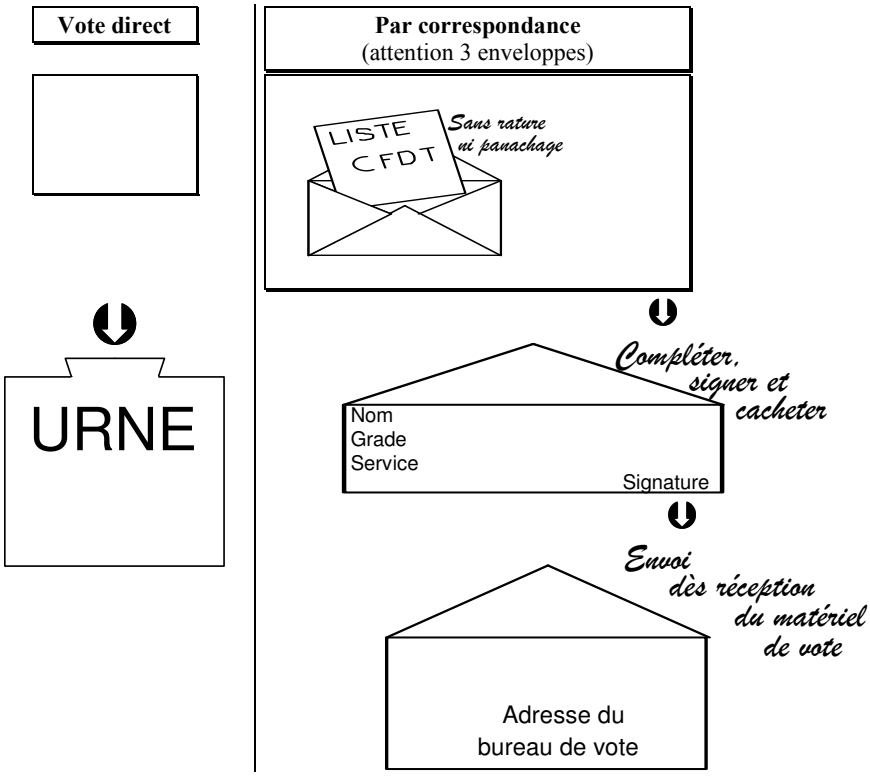

Petites enveloppes et bulletin

(ne rien inscrire et inutile de coller

Elections 2006

VOTEZ CFDT

L'info c'est aussi sur le web !

Les sites de l'UFE CFDT :

Site intranet : http://cfdt-ufe.syndicat.i2
(accessible seulement des postes informatiques du ministère)
Site Internet : http://www.ufe-cfdt.org
(accessible de n'importe quel micro-ordinateur branché sur l'Internet)